



## FICHE DE POSTE

*Filière : Médico-sociale  
Cadre d'emplois : Catégorie A – Médecin*

### DIRECTION DU POLE SENIORS CCAS

Intitulé du poste : Médecin coordonnateur en EHPAD

Métier : Médecin

Lieu d'affectation géographique : EHPAD du Val – 504 Le Val – Hérouville Saint-Clair

|                         |      |
|-------------------------|------|
| <b>Temps de travail</b> | 60 % |
|-------------------------|------|

|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| <b>Liaison hiérarchique supérieure (N+1)</b>        | Direction du Pôle Seniors  | <b>Liaisons Hiérarchiques descendantes</b>          | Equipe soignante   |
| <b>Principales liaisons fonctionnelles internes</b> | Résidents, Cadre de santé<br>Neuropsychologue, Ergothérapeute<br>IDE, Equipe soignante | <b>Principales liaisons fonctionnelles externes</b> | Médecins libéraux, familles,<br>Equipes mobiles (gériatrie,<br>douleur, soins palliatifs)<br>Établissements de santé |

#### Définition du Poste

Le médecin coordonnateur en EHPAD est en charge de l'élaboration et du suivi du projet de soins de l'établissement, de l'évaluation médicale des résidents et de l'animation de l'équipe soignante.  
Le médecin coordonnateur assure la qualité de la prise en charge médicale globale des résidents grâce à ses compétences gériatologiques. Il est garant de la qualité des soins, de l'éthique et d'une maîtrise adaptée des dépenses de santé au sein de l'établissement.

#### Missions du Poste

Affecté dans un EHPAD de :

- 61 places dont une chambre temporaire et 10 places en UVA
- 6 places en accueil de jour

#### **Missions du médecin coordonnateur :**

- Elabore et met en œuvre le projet de soins avec le concours de l'équipe soignante. Le projet de soin détermine les modalités de prise en charge des résidents.
- Donne son avis sur l'admission des personnes à accueillir, sur l'adéquation de son état de santé avec les capacités de prise en charge de l'établissement à ce moment donné.
- Réalise l'évaluation gériatologique du résident dont les résultats permettent à l'équipe soignante d'organiser des interventions auprès du résident.
- Coordonne les interventions des différents intervenants. Il est en relation avec les intervenants extérieurs. Il veille avec l'infirmier coordonnateur de l'EHPAD à la bonne tenue des dossiers médicaux et paramédicaux.
- Préside la commission de coordination gériatrique chargée d'organiser l'intervention de l'ensemble des professionnels salariés et libéraux au sein de l'établissement. Il les réunit au moins une fois par an. Il informe le représentant légal de l'établissement des difficultés dont il a, le cas échéant, connaissances liées au dispositif de permanence des soins prévu aux articles R. 6315-1 à R. 6315-7 du code de la Santé publique.
- Évalue et valide l'état de dépendance des résidents et leurs besoins en soins requis à l'aide du référentiel de la Sécurité Sociale.
- Veille à l'application des bonnes pratiques gériatriques, formule toute recommandation utile dans ce domaine et contribue à l'évaluation de la qualité des soins.

- Coordonne la réalisation d'une évaluation gériatrique et, dans ce cadre, peut effectuer des propositions de diagnostics et thérapeutiques, médicamenteuses et non médicamenteuses
- Contribue auprès des professionnels de santé exerçant dans l'établissement à la bonne adaptation aux impératifs gériatriques des prescriptions de médicaments et des produits et prestations inscrits dans le code de la Sécurité Sociale. Il prend en compte les recommandations des bonnes pratiques existantes en lien, le cas échéant, avec le pharmacien chargé de la gérance de pharmacie à usage intérieur ou le pharmacien mentionné dans le code de la Santé Publique
- Contribue à la mise en œuvre d'une politique de formation et participe aux actions d'information des professionnels de santé exerçant dans l'établissement.
- Elabore un dossier type de soin
- Etablit un rapport annuel d'activités médicales, retraçant notamment les modalités de prise en charge des soins et l'évolution d'état de dépendance des résidents. Il coordonne avec le concours de l'équipe soignante ce rapport annuel d'activités médicales qu'il signe conjointement avec la direction de l'établissement.
- Participe à la mise en œuvre de la ou des conventions conclues entre l'établissement et les établissements de santé au titre de la continuité des soins ainsi que sur le contenu et la mise en place d'une organisation adaptée en cas de risques exceptionnels. Il favorise la mise en œuvre des projets de télémédecine. Il collabore à la mise en œuvre de réseaux gérontologiques coordonnés d'autres formes de coordinations prévues à l'article L. 312-7 du présent code et de réseaux de santé mentionnés à l'article L. 6321-1 du code de la Santé publique.
- Identifie les risques éventuels pour la santé publique dans l'établissement et veille à la mise en œuvre de toute mesure utile à la prévention, la surveillance et la prise en charge de ces risques.
- Peut réaliser des prescriptions médicales dans certaines situations : en cas de situation d'urgence ou de risques vitaux ainsi que lors de la survenue de risques exceptionnels ou collectifs nécessitant une organisation adaptée des soins. Les médecins traitants des résidents concernés sont dans tous les cas informés des prescriptions réalisées.
- Peut intervenir pour tout acte, incluant l'acte de prescriptions médicamenteuses, lorsque le médecin traitant ou désigné par le résident ou son remplaçant n'est pas en mesure d'assurer une consultation par intervention dans l'établissement, conseil téléphonique ou télé prescription.

#### **Autres activités**

- Reçoit les familles dans le cadre de la prise en charge médicale des résidents
- Collabore à un réseau gérontologique
- Participe à la mise en œuvre de conventions avec le secteur hospitalier
- Participe à la politique de formation du personnel
- Participe aux réunions de service, au conseil de la vie sociale et à la commission d'admission

#### **Points particuliers concernant l'exercice du Poste**

| <b>Moyens du poste</b> | <b>Astreintes/ Contraintes / Obligations</b>   |
|------------------------|--|
|                        | Horaires : Temps non complet 21h<br>Cycle de travail : à fixer selon les nécessités de service |

#### **Logiciels informatiques à disposition**

Logiciels bureautiques (Word, Excel, Power-Point)  
Logiciel de soins  
Via-Trajectoire

#### **Formations et/ ou Expériences requises**

Diplôme requis :  
Diplôme d'Etat de Docteur en médecine, DESC ou DES en gériatrie, capacité en gérontologie ou DU médecin coordonnateur  
Inscription au Conseil de l'ordre des médecins  
Au-delà de ses compétences médicales classiques et gériatriques en particulier, il ou elle doit avoir de solides aptitudes relationnelles. Il ou elle doit maîtriser les outils de la démarche qualité et avoir des compétences en santé publique

#### **\_Compétences requises**

- 1) Savoir-faire/Savoir être
- Concevoir et mettre en œuvre un projet de soins
  - Appliquer et faire appliquer les pratiques gériatriques
  - Contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité
  - Créer une relation de confiance avec le résident et avec sa famille

Cette fiche de poste est un document d'aide à la gestion des personnels. Elle est évolutive et susceptible d'être modifiée suivant les nécessités du service.

Présentation de la fiche de poste le :

Nom de l'agent :

Visa de l'agent :